

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session spéciale du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 26 octobre 2007, à 13 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Julie Dubois
Julien Dufour
Martial Hovington
Patrice Imbeault
Jacques Morris

Est également présente: Madame Myriam Lessard,
la directrice générale et secrétaire-trésorière,

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session et mot de bienvenue;
 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;
 3. Dossier - Réparations et écoulement des eaux pluviales de la rue Otis aux Bergeronnes;
 4. Période de questions;
 5. Fermeture de la session.
-

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée.

07-10-2058 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé

07-10-2059 Réparations et écoulement des eaux pluviales de la rue Otis aux Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des plaintes des contribuables de cette rue sur l'état carrossable de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a validé la conformité de ces plaintes :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit agir le plus promptement possible afin de conserver la base de la rue intacte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions qui estiment le coût des travaux à approximativement 12 000, \$;

CONSIDÉRANT QU'après vérification des coûts par la Municipalité, elle peut réaliser ces travaux pour une somme de 6 000, \$ en régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'on vérifie la disponibilité des fonds au budget avant d'entreprendre les travaux ;

QU'advenant que les sommes estimées soient disponibles, que la Municipalité procède aux travaux le plus rapidement possible.

Période de questions

Aucune question

07-10-2060 Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

QUE l'assemblée soit et est levée à 13 h 20

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Directrice générale et secrétaire-trésorière